

*Venez me rencontrer avec vos /votre enfant(s).
Mon bureau est au premier étage de la ludothèque.*

A bientôt

Aurélie

Animatrice Relais Petite Enfance

Pour me joindre

Tél : 05 56 94 74 50

Email : ram@ville-bouliac.fr

*Vous pouvez également venir me voir lors de
mes jours de permanence:*

- **Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00**
- **Mercredi de 9h à 12h30**
- **Jeudi de 9h à 12h30 (Ateliers)
et de 13h30 à 18h00**



RELAIS

PETITE

ENFANCE

MAISON VETTINER

PLACE CAMILLE HOSTEIN



Le Relais Petite Enfance est un lieu d'accueil, de rencontres et d'informations ouvert aux assistantes maternelles, aux enfants âgés de moins de 6 ans, aux parents, aux candidats à l'agrément et aux professionnels de l'enfance.

Vous êtes parent ou attendez un enfant, vous êtes professionnel de la petite enfance ou souhaitez le devenir. Toutes les réponses aux questions que vous vous posez concernant le domaine de la petite enfance sont aux **RELAIS PETITE ENFANCE** !!

Ce **GUICHET UNIQUE** vous propose, entre autre; de faire la pré-inscription de votre enfant à la crèche.



Les repas sont réalisés sur place.

Les parents sont adhérents et membres de droit de la crèche associative multi-accueil Petit Bouchon.

A ce titre, tous les parents sont conviés à l'Assemblée Générale qui se tient une fois par an pour voter les actions de l'année clôturée et élire les nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations via le projet social et éducatif, la politique salariale et sociale (négociations salariales, recrutements...), les engagements budgétaires. Il permet l'échange entre parents et salariés autour de l'accueil des enfants.

Périodes de fermeture :

- 4 semaines en août
- 1 semaine entre Noël et Jour de l'an
- Les jours fériés (y compris le lundi de Pentecôte)
- 1 journée pédagogique.



La Crèche Associative à Gestion Parentale « Petit Bouchon »

La crèche accueille les jeunes enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur 3 ans révolus selon deux modes de garde :

1. L'accueil régulier Cet accueil en crèche répond prioritairement à des besoins permanents de familles de la commune de Bouliac d'une durée minimale de 16 heures hebdomadaires.
2. L'accueil occasionnel Cet accueil dit de Halte Garderie réserve à l'enfant de la commune une place sur une durée maximale de 15 heures par semaine.

Les tarifs sont calculés selon le barème des participations familiales défini par la CAF et applicable au 1er janvier de chaque année. L'heure est l'unité de référence pour l'accueil régulier et occasionnel. La tarification à l'heure est calculée au pourcentage des ressources mensuelles de la famille et est dégressive selon le nombre d'enfants à charge.

Les locaux respectent les normes de sécurité exigées pour les établissements recevant du public et sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants.

Les enfants y sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire comprenant un directeur et une équipe pluridisciplinaire.

Au titre de son fonctionnement, l'association bénéficie du soutien financier de la CAF, du département de la Gironde et de la municipalité de Bouliac.

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

[vaccinations obligatoires](#)

ASSISTANTES MATERNELLES ou candidates à

l'agrément, vous souhaitez :

- Des informations sur ce métier
- Un accompagnement sur vos droits et vos devoirs de salariée
- Un lieu d'accueil et d'échanges entre enfants et professionnelles
- Un soutien sur des questions relatives à l'accueil d'un enfant
- Avoir accès à une documentation spécifique et actualisée
- Savoir comment continuer à vous former

PARENTS OU FUTURS PARENTS, vous voulez :

- Trouver un mode d'accueil pour votre enfant (crèche ou assistante maternelle)
- Mieux connaître les conditions d'accueil d'un enfant chez une assistante maternelle
- Savoir comment rechercher et embaucher une assistante maternelle
- Etre aidés en cas de difficultés avec votre assistante maternelle

LES MODES D'ACCUEIL A BOULIAC

INDIVIDUEL

- ⇒ *L'accueil au domicile des parents par une personne salariée (Garde à domicile)*
- ⇒ *L'accueil par un assistant maternel* Il peut se pratiquer de trois façons.

1. Accueil à son domicile :

L'assistant maternel possède un agrément du conseil départemental attestant ses capacités personnelles à assurer la santé, la sécurité, l'éveil et le développement des enfants pendant le temps d'accueil et le fait qu'il dispose d'un logement offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants. L'assistant maternel accueille jusqu'à quatre enfants maximum simultanément à son domicile. Le parent est employeur de l'assistant maternel.

2. Accueil en maison d'assistants maternels (Mam) :

Les Mam regroupent de deux à quatre assistants maternels agréés pour qu'ils exercent leur activité professionnelle dans des locaux extérieurs à leur domicile qui garantissent la santé, la sécurité et l'éveil des enfants. Les Mam regroupent 16 enfants au maximum. Le parent est employeur de l'assistant maternel.

3. Accueil en crèche familiale (pas à Bouliac)

Lorsque vous faites appel à une garde à domicile ou une assistante maternelle agréée vous devenez Parent Employeur.

La personne qui garde votre enfant devient votre salariée. A ce titre chacun doit respecter un certain nombre de droits et de devoirs clairement identifiés dans le droit du travail et la Convention Collective Nationale du travail des assistants Maternels du Particulier Employeur de 2004 et la Convention Nationale des salariés du Particulier Employeur de 1999.

En venant au Relais Petite Enfance je vous informe en vous présentant différents documents issus des sites internet de référence :

- ⇒ CAF.fr et Monenfant.fr: peuvent vous aider à trouver une assistante maternelle, faire une simulation de coût, et faire demande d'ouverture de droit.
- ⇒ Pajemploi est nécessaire pour la déclaration Urssaf et établir les fiches de paie.



J'accompagne ma salariée à partir en formation!

Je vous oriente également vers les juristes de :

- ⇒ La DIRECCTE au 05 56.00.07.77
- ⇒ L'info droit 3939
- ⇒ La permanence du CIDFF au 05 56 44 30 30



Vous pouvez également joindre Particulier Emploi Bordeaux au 09 72 72 72 76